

ANNEXE II

RÈGLEMENT DE LA FORCE DES NATIONS UNIES À CHYPRE

25 avril 1964

TABLE DES MATIÈRES

Paragraphes

CHAPITRE PREMIER.—Dispositions générales	
Publication du règlement	1
Portée du règlement	2
Modifications—Instructions supplémentaires	3
Ordres du Commandement	4
Définitions	5
CHAPITRE II.—Caractère international, uniforme, signes distinctifs, privilèges et immunités	
Caractère international	6
Drapeau	7
Uniforme et signes distinctifs	8
Identification	9
Privilèges et immunités	10
CHAPITRE III.—Pouvoirs de commandement	
Pouvoirs de commandement	11
Voie hiérarchique et délégation de pouvoirs	12
Ordre et discipline	13
Enquêtes sur les incidents et les pertes	14
Police militaire	15
CHAPITRE IV.—Dispositions générales d'ordre administratif, exécutif et financier	
Pouvoirs du Secrétaire général	16
Fonctionnement de la Force	17
Quartier général	18
Finances et comptabilité	19
Personnel	20
Administration	21
Contrats	22
Information	23
CHAPITRE V.—Droits et devoirs des membres de la Force	
Respect de la loi locale et conduite qu'exige le statut international	24
Protection juridique de l'Organisation des Nations Unies	25
Instructions	26
Discrétion et non-communication de renseignements	27
Distinctions honorifiques et rémunération provenant d'une source extérieure à la Force	28
Juridiction	29
Droits de douane et réglementation des changes	30
Cartes d'identité	31
Conduite des véhicules	32
Solde	33